

PLAN DE COURS
DRT 3910 – Séminaire de recherche et de rédaction
Section E – Droit pénal
Hiver 2021

I. Description du cours

Perfectionnement des habiletés de recherche et de rédaction juridiques. Atelier et encadrement sur l'élaboration d'une dissertation juridique et sa réalisation : le choix du sujet et d'une problématique, la méthode de recherche documentaire en droit, le traitement de l'information, l'élaboration d'un plan, les techniques de rédaction et de citation. Production d'un texte de recherche juridique de moyenne envergure (35 à 40 pages) portant sur un sujet de droit pénal.

II. Objectifs du cours

Le cours de méthodologie de la recherche juridique propose comme objectif général d'initier les étudiants, déjà rompus aux techniques de repérage des sources documentaires du droit, à une **méthode de recherche juridique**. Le but ultime de cette activité pédagogique consiste à réaliser un projet de recherche juridique donnant lieu à un développement écrit **rigoureux et approfondi**. Dans cette optique, ce cours poursuit **deux objectifs généraux**:

1. Procurer une formation de base et un soutien pédagogique en matière de recherche juridique;
2. Procurer une formation de base et un soutien pédagogique en matière de structuration d'un texte et de rédaction juridique.

Dans cette perspective, le cours vise l'atteinte par les étudiants de **six objectifs spécifiques** et complémentaires :

1. **Choisir** et déterminer un **sujet de recherche** réalisable en un trimestre;
2. Identifier une **problématique** et en circonscrire les paramètres;
3. S'initier aux rudiments de la **méthode de recherche juridique**;
4. Élaborer un **plan de rédaction** rigoureux faisant état d'une analyse et d'une synthèse des données de la recherche et démontrant une capacité de raisonnement juridique clair et articulé;
5. S'initier aux règles de la **rédaction juridique**;
6. **Mener à terme un travail de recherche** juridique de moyenne envergure.

À la fin du cours, les étudiants auront expérimenté et devront avoir maîtrisé les différentes étapes de la réalisation d'un travail de recherche juridique. Cet apprentissage leur apportera la formation et l'autonomie nécessaires à la production d'autres travaux de recherche à caractère juridique portant sur la plupart des sujets.

III. Contenu

Les grandes étapes de la réalisation d'un rapport de recherche juridique :

1. Le choix et la délimitation d'un sujet
2. La problématique de recherche

3. La méthode de recherche documentaire en droit
4. Les stratégies de recherche
5. Le traitement analytique de la documentation
6. La bibliographie et la méthode de références
7. Le plan : plan de travail, plan de rédaction, profil de contenu (plan parlant)
8. Les techniques de rédaction d'une dissertation juridique

Les sujets choisis, en accord avec la professeure, doivent concerter le droit pénal. Voici certaines suggestions. Il est possible de choisir un autre sujet avec l'accord de la professeure. Sauf exception, deux ou plusieurs étudiants ne peuvent travailler sur un même sujet.

1. Le niveau de sévérité du droit canadien en matière de criminalisation de l'exposition au VIH
2. L'effet de l'intoxication de la plaignante sur le consentement en matière d'agression sexuelle
3. Le traitement des délinquants autochtones lors de l'imposition de la peine
4. La constitutionnalité des peines consécutives (art. 745.51C.cr.)
5. La défense de provocation devrait-elle être abolie?
6. Comment la nouvelle *Loi sur la protection des sources journalistiques* s'insère-t-elle dans le droit canadien relatif aux priviléges?
7. Le droit pénal canadien et les crimes d'honneur
8. L'enquête préliminaire devrait-elle être abolie au Canada?
9. La constitutionnalité de l'article 33.1 C.cr.
10. L'aide médicale à mourir et le consentement donné à l'avance
11. La défense de l'article 43 C.cr. devrait-elle être abolie?
12. La constitutionnalité des modifications apportées au processus de sélection des jurés par le projet de loi C-75
13. L'état du droit canadien sur la possibilité de faire la preuve du passé sexuel de la plaignante dans un procès d'agression sexuelle
14. La criminalisation des thérapies de conversion
15. L'opportunité de créer des tribunaux spécialisés en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale

IV. Méthode pédagogique

Le présent cours s'appuie principalement sur la méthode d'encadrement individualisé. Un tutorat professoral est offert aux étudiants à toutes les étapes principales de la recherche, de l'élaboration du sujet à la rédaction finale. Le rôle du professeur consiste à soutenir et à orienter les étudiants dans leur démarche.

V Déroulement et échéancier

Le séminaire est constitué d'une rencontre collective et de deux rencontres individuelles obligatoires (réparties sur quatre séances). Il est possible d'y ajouter des rencontres individuelles facultatives.

La rencontre collective sera essentiellement consacrée à la présentation du séminaire et des modalités d'évaluation.

Lors des rencontres individuelles, d'une durée approximative de vingt à trente minutes, l'étudiant(e) pourra discuter avec la professeure de l'orientation générale de sa recherche, de l'élaboration de son plan de rédaction, de sa bibliographie, ainsi que des règles de rédaction et de présentation matérielle de sa dissertation.

Les deux rencontres individuelles sont obligatoires. Elles se déroulent au bureau de la professeure selon l'horaire convenu.

L'échéancier des rencontres et de la remise des travaux est le suivant :

Rencontre collective	12 janvier
Rencontres individuelles obligatoires (choix du sujet)	28, 29 janvier
Rencontres individuelles facultatives (le plan)	11, 12, 18,19 février
Remise du plan détaillé et de la bibliographie commentée	26 février avant 12 :00
Rencontres individuelles obligatoires (rétroaction)	8, 9, 10 mars
Rencontres individuelles facultatives	25 et 26 mars
Rencontres individuelles facultatives	1 et 2 avril
Remise de la dissertation	12 avril avant 13 :30

Ce cours et l'encadrement qu'il comporte accordent autant d'importance aux diverses étapes préalables à la rédaction du texte final qu'à l'étape de la rédaction elle-même. Cette approche pédagogique a été choisie consciemment et délibérément. En effet, un mauvais choix du sujet, le défaut d'en avoir défini clairement les limites, l'absence de problématique, le traitement d'informations non pertinentes au sujet ou encore un plan sans logique interne n'assurant pas la cohérence du traitement sont des facteurs déterminants qui mènent tout droit à un texte juridique déficient et boiteux, qui ne pourra malheureusement pas être sauvé par la qualité de la rédaction. Au contraire, une fois les étapes préalables bien réalisées, la rédaction se fait alors tout naturellement, avec simplicité et en accord avec les structures préalablement établies.

VI. Evaluation

1. Première étape : 26 février 2021 30 %

- Délimitation du sujet et présentation écrite du projet de recherche (le sujet et le projet doivent préalablement avoir été approuvés par le professeur) + Plan détaillé et bibliographie

Le document déposé doit comporter les éléments suivants :

- a) Titre (provisoire) du projet
- b) Description sommaire du sujet et de la problématique [environ 1 page]
- c) Plan détaillé de la dissertation, avec projection du nombre de pages de chacune des divisions
- d) Profil de contenu résumé de l'analyse de chacune des parties principales (un paragraphe par partie et division)
- e) Bibliographie détaillée de la documentation pertinente, consultée et utilisée

2. Deuxième étape : 15 avril 2021, avant 13 hres 30 70 %

- Rédaction finale de la dissertation juridique

Les délais sont de rigueur. Aucun retard ne sera accepté sans motif jugé valable par la vice-doyenne aux études.

Dans un souci de synthèse, les travaux ne doivent en aucun cas dépasser la norme prescrite de 35 à 40 pages.

Les travaux doivent être remis en un seul exemplaire broché dans la boîte prévue à cet effet. Vous pouvez me transmettre une copie supplémentaire par courriel sur laquelle je pourrai faire des annotations à vous remettre lors de la séance de rétroaction. Ils seront évalués en fonction des critères d'évaluation reproduits en annexe.

Directives pour la présentation matérielle des travaux

Les travaux présentés dans le cadre du séminaire devront respecter les règles suivantes :

- Impression sur des feuilles 21,5 cm X 28 cm (8 ½ X 11)
- Police Times New Roman ou Arial
- Taille de 12 points pour le texte et 10 points pour les notes en bas de page
- Interligne 1 ½ pour le texte et interligne simple pour les notes en bas de page
- Saut de ligne entre les paragraphes
- Citations de plus de 3 lignes à interligne simple et en retrait des marges
- Marges de 3 cm ½ en haut et à gauche et de 2 cm ½ en bas et à droite
- Pagination en chiffres arabes dans le coin inférieur droit
- Pagination de la table des matières en chiffres romains

Chaque travail sera accompagné d'une page de présentation, d'une table des matières, d'une table de la législation, d'une table de la jurisprudence et d'une bibliographie.

Conventions de citation

Les références aux sources utilisées devront respecter les règles décrites dans le guide de Didier Lluelles, *Guide des références pour la rédaction juridique*, 8^e éd., Montréal, Thémis, 2017.

Langue de production des travaux écrits

Les travaux devront être rédigés en français seulement, à l'exception des citations d'extraits de texte en anglais.

La Faculté exige en effet que tous les textes que les étudiants soumettent dans le cadre des séminaires de recherche et de rédaction (DRT 1901, 2902 et 3901) ou d'une activité de formation pratique (Blocs K et L) soient rédigés en français. Il s'agit là d'une exigence pour laquelle la Faculté n'autorise aucune dérogation. Cette exigence trouve son fondement dans les objectifs spécifiquement poursuivis avec cette catégorie d'activités pédagogiques et qui consistent non seulement à acquérir des connaissances, mais aussi et surtout à développer chez l'étudiant des habiletés de rédaction.

Plagiat

Au cours des dernières années, des cas de plagiat ont été constatés à l'occasion d'activités de formation pratique, tels les cours DRT 1901, 2902, 3910 et cours des blocs K et L.

Ces cas prennent principalement la forme « d'emprunts » à des textes publiés, non identifiés formellement par les marques habituelles de la citation. Le plagiat est une appropriation du travail d'autrui qui induit le lecteur à se méprendre sur la véritable identité de l'auteur d'un plan, d'une phrase, d'un paragraphe, voire même d'un texte complet.

Le plagiat constitue une infraction disciplinaire grave et est sévèrement sanctionné. Les sanctions prévues au *Règlement disciplinaire concernant le plagiat* de l'Université vont de l'attribution de la note zéro pour le travail au renvoi de l'Université. En outre, une condamnation en vertu de ce règlement doit être dénoncée par l'étudiant trouvé coupable dans sa déclaration asservie préalable à l'inscription à l'École du Barreau ou à la Chambre des notaires et peut faire obstacle à l'admission au sein de ces corporations professionnelles.

Enfin, bien qu'elle puisse ne pas constituer un plagiat, l'utilisation abusive des propos d'un auteur sous forme de paraphrase ou en y apportant des modifications mineures de style ou de présentation entraîne également une pénalisation sévère de l'étudiant dans l'évaluation de son travail.

Le *Règlement disciplinaire concernant le plagiat* est disponible à l'adresse suivante : <http://www.integrite.umontreal.ca>. Ce site comprend, outre le règlement, des questions et réponses et des quizz. Je vous invite très fortement à aller le visiter.

VII. Bibliographie générale

Pour vous assister dans vos travaux, vous pouvez consulter les ouvrages suivants :

- Stéphane BEAULAC, François ROCH et Maude PAGÉ-ARPIN, *Guide de style juridique*, Markham, LexisNexis Canada, 2006.
- Pierre-Claude LAFOND, *Techniques de repérage des sources documentaires du droit*, 4^e éd. par Josée ASPINALL, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2011.
- Gisèle LAPRISE, *Les outils du raisonnement et de la rédaction juridique*, Montréal, Thémis, 2000.

Jocelyn LÉTOURNEAU, Le coffre à outils du chercheur débutant – Guide d'initiation au travail intellectuel, Montréal, Boréal, 2006.

- Didier LLUELLES, *Guide des références pour la rédaction juridique*, 8^e éd., avec la collaboration de Josée RINGUETTE, Montréal, Thémis, 2014.
- Josée RINGUETTE, *Petit manuel de rédaction à l'usage des étudiants en droit*, Montréal, Thémis, 2009.

ANNEXE

CRITÈRES D'ÉVALUATION Plan détaillé et bibliographie commentée (30% de la note finale)

Qualité et équilibre du plan; Enchaînement logique des idées	/40
Qualité de la recherche et pertinence des sources bibliographiques	/40
Qualité de la langue	/10
Respect des modes de citation	/10
TOTAL	/100

CRITÈRES D'ÉVALUATION Dissertation finale (70% de la note finale)

Forme <ul style="list-style-type: none">• Qualité de la langue (10 pts)• Présentation matérielle (5 pts)• Respect des conventions de citation (5 pts)	/20
Structure <p>Plan explicite (5 pts)</p> <ul style="list-style-type: none">• Logique, cohérence, équilibre (idées principales, secondaires, tertiaires, etc.) <p>Plan implicite (10 pts)</p> <ul style="list-style-type: none">• Enchaînement logique des idées, transitions, une idée par paragraphe, présence d'un fil conducteur, etc. <p>Introduction (3 pts)</p> <ul style="list-style-type: none">• Sujet amené (1 pt)• Sujet posé (1 pt)• Sujet divisé (1 pt) <p>Conclusion (2 pts)</p> <ul style="list-style-type: none">• Synthèse (1 pt)• Ouverture (1 pt)	/20
Fond <ul style="list-style-type: none">• Compréhension du sujet et compréhension juridique générale (10 pts)• Rigueur et justesse du raisonnement (10 pts)• Qualité et exhaustivité de la critique, de l'analyse et de la synthèse (10 pts)• Pertinence des propos (10 pts)	/40
Recherche <p>Utilisation de sources variées et pertinentes</p>	/10

<ul style="list-style-type: none"> • Doctrine (5 pts) • Jurisprudence (5 pts) 	
Créativité	/10
<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion personnelle, initiatives de recherche ou éléments d'originalité (10 pts) 	
TOTAL	/100